



CLYDE[®] FX

HERBICIDE POUR LUTTER CONTRE LES ADVENTICES DICOTYLEDONES ANNUELLES DE VOS CEREALES

-  Association de deux matières actives assurant une régularité d'action sur gaillets quel que soient les conditions d'applications.
-  2 modes d'actions assurant une bonne gestion des résistances.
-  Utilisable seul ou en association selon la flore présente sur la parcelle.

MODE D'ACTION

CLYDE[®] FX associe le florasulame au fluroxypyr, ces deux matières actives aux modes d'actions différents permettent de prévenir de l'apparition des phénomènes de résistances aux herbicides des adventices présentes au champ. Le florasulame appartient à la famille des triazolopyrimidines (HRAC 2), il est principalement absorbé par voie foliaire et inhibe la synthèse des acides aminés (Inhibition de l'ALS). Il agit sur de nombreuses adventices dicotylédones à partir de températures supérieures à 5°C. Le fluroxypyr appartient à la famille des acides picoliniques (HRAC 4), lui aussi principalement absorbé par voie foliaire, il est rapidement véhiculé par la sève. Il est particulièrement efficace dans la gestion d'adventices telles que le gaillet, la matricaire, la stellaire et le séneçon.

N° AMM :
2230152

COMPOSITION :
1 g/L Florasulame
100 g/L Fluroxypyr
Suspo-emulsion (SE)

FAMILLE CHIMIQUE :
Triazolopyrimidine - HRAC 2
Acide picolinique - HRAC 4

MODE D'ACTION :
Inhibition de l'ALS
Perturbation de la régulation auxinique

DRE :
6 h

CLASSEMENT :
Attention : SGH09
H400, H410



CONDITIONNEMENT :
Bidon 5L

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Gaillet



Séneçon



Repousses de colza



Matricaire



Stellaire

SPECTRE D'EFFICACITÉ

Adventices	Efficacité à 1,5 l/ha	Erigéron	Renouée liseron	Efficacité >95%
Aethuse		Fumeterre	Renouée persicaire	85% < Efficacité < 95%
Alchemille		Gaillet	Repousse de pommes de terre	75% < Efficacité < 85%
Anthriscue		Laiteron	Rumex Crépu	Efficacité < 75%
Bleuet		Matricaire	Sanve	
Carotte		Mouron des champs	Séneçon	
Chardon		Myosotis	Stellaire	
Chénopode		Pensée	Veronique de perse	
Coquelicot		Renouée des oiseaux	Véronique feuilles de lierre	

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES ET TABLEAU DES USAGES

N° AMM :
2230152

Composition :

1 g/L Florasulame + 100 g/L Fluroxypyr

Formulation :

Suspo-emulsion (SE)

Famille Chimique :

Triazolopyrimidine - HRAC 2
Acide picolinique - HRAC 4

Mode d'action :

Inhibition de l'ALS
Perturbation de la régulation auxinique

DRE

6h

Classement :

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Attention : SGH09



Usages	Cultures	Doses	Nb app	Stades d'applications	DAR (j)	ZNT aqua (m)	DVP (m)
Blé*Désherbage	Triticale d'hiver	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39 (après reprise végétative)	F (BBCH 39)	5	-
	Triticale de printemps	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39	F (BBCH 39)	5	-
	Blé tendre d'hiver Blé dur d'hiver	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 45 (après reprise de végétation)	F (BBCH 45)	5	-
	Blé tendre de printemps Blé dur de printemps	1,5 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39	F (BBCH 39)	5	-
Orge*Désherbage	Orge d'hiver	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 45 (après reprise végétative)	F (BBCH 45)	5	-
	Orge de printemps	1,5 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39	F (BBCH 39)	5	-
Seigle*Désherbage	Seigle d'hiver	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39 (après reprise de végétation)	F (BBCH 39)	5	-
	Seigle de printemps	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 39	F (BBCH 39)	5	-
Avoine*Désherbage	Avoine d'hiver	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 31 (Après reprise de végétation)	F (BBCH 31)	5	-
	Avoine de printemps	1,8 L/ha	1/an	BBCH 20 à 31	F (BBCH 31)	5	-

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver.

SPe8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

SPe3: Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente.

Ne pas planter de culture de type légume-racine ou légume-tubercule en culture de remplacement ou de rotation moins de 10 mois après application d'un produit contenant du fluroxypyr.

Clyde® FX AMM n°2230152. Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, se référer à l'étiquette du produit ou www.phytodata.com. Détenteur de l'AMM et responsable de la mise en marché : ALBAUGH TKI d.o.o. Grajski trg 21, SI-2327 Race, Slovénie